Zeitschrift: Actes de la Société jurassienne d'émulation

Herausgeber: Société jurassienne d'émulation

Band: 58 (1954)

Vereinsnachrichten: Rapport des vérificateurs de comptes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Mehr erfahren

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. En savoir plus

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. Find out more

Download PDF: 26.11.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

Rapport des vérificateurs de comptes

En vertu du mandat conféré par la dernière Assemblée générale annuelle à la Section de Bâle, les soussignés ont procédé, ce jour, à la vérification des comptes présentés par M. Ali Rebetez, professeur, président central de l'Emulation.

Nous avons contrôlé toutes les pièces de caisse, le compte de chèques postaux et les comptes en banque à l'aide des pièces justificatives.

Le tout a été trouvé en ordre.

Le solde en compte de chèques postaux au 31 janvier 1955 est justifié par le bulletin postal.

Les avoirs en banque concordent avec les soldes figurant sur les divers carnets d'épargne.

Nous nous plaisons à reconnaître la parfaite tenue de toute la comptabilité et proposons à l'Assemblée générale d'adopter les comptes tels qu'ils sont présentés et de donner décharge aux organes responsables avec remerciements pour le travail fourni.

Bâle, le 14 avril 1955.

Les vérificateurs de la section bâloise :

(sig.) M. Nappez

(sig.) H. Schütz